

# ACCES LIBRE

PEAU NEUVE & GRAIN DE RÉVOLTE

SEPTEMBRE 2019



## LA FEF ...

**Défend** un enseignement **public, gratuit, de qualité, critique et citoyen, accessible à tou-te-s.**

**Représente** près de **150.000 étudiant-e-s** de Hautes écoles, Écoles Supérieures des Arts et Universités. **La FEF porte leurs voix** jusqu'aux représentant-e-s politiques dont le/la Ministre de l'Enseignement supérieur.

**Mobilise** les étudiant-e-s et associations **autour de thématiques communes** touchant de près ou de loin à l'enseignement supérieur. Quelques dossiers: la formation initiale des enseignant-e-s, les allocations d'études, l'examen d'entrée en médecine et dentisterie, le TOSS en médecine vétérinaire, ...

**REJOINS-NOUS  
SUR INSTAGRAM**

@fef\_student



## POURQUOI L'ACCÈS LIBRE ?

L'Accès Libre, journal de la Fédération, existe depuis 1995. Ce journal nous permet de développer notre analyse politique auprès des étudiant-e-s. Délaissé depuis de nombreuses années, aujourd'hui nous le faisons renaître de ses cendres.

Des discours prônant la sélection, l'augmentation des droits d'inscription des étudiant-e-s hors Union Européenne ou le financement privé s'immiscent dans la société. En effet, différents rapports font surface afin de pousser vers une sélection, prétendant que cela serait une solution au taux d'échec dans l'enseignement supérieur. D'après leurs dires, il faudrait augmenter le minerval des étudiant-e-s afin de permettre de financer correctement notre enseignement supérieur. Au fur et à mesure, nous considérerons que cela «va de soi», qu'il n'y a pas d'alternative. Ces discours vont nous amener à considérer une certaine vision du monde, un certain type de société.

Et c'est à nous, notamment, que revient la tâche d'imaginer une autre vision, de contrer ces discours et mettre en avant les alternatives. Nous pouvons faire autrement.

Si nous voulons gagner un enseignement public, gratuit, de qualité et accessible à tou-te-s, nous devons nous mobiliser. Nous devons être capable de créer un mouvement qui pourra rassembler suffisamment d'étudiant-e-s pour que nos revendications soient entendues. Cela signifie également que nous devons développer nos analyses et les exprimer haut et fort.

L'Accès Libre existe pour rappeler qu'une **alternative est possible, qu'on peut faire de l'enseignement un service public, gratuit, accessible et de qualité.** L'Accès Libre existe pour donner **une vision autre du monde** que celle prônée par les grands médias.

*Chems Mabrouk*

# SOMMAIRE

## MOBILISATIONS

4 ▶ Un, deux, trois : Actions !

## ACTUALITÉS POLITIQUES

6 ▶ Recevoir sa copie d'examen : un droit enfin respecté ?

8 ▶ Alliances d'Universités Européennes

11 ▶ Interview d'Hélène Mariaud, membre du comité exécutif d'ESU

13 ▶ Une histoire du mouvement étudiant : Entre espoirs et révoltes, les étudiant-e-s algérien-ne-s s'activent à changer leur monde

16 ▶ Sélection : miroir des inégalités

18 ▶ Angleterre, USA, Belgique : la même descente aux enfers pour le coût des études

21 ▶ Allocations d'études, le meilleur pour l'avenir ?

## QUOI DE NEUF

24 ▶ Rappel des obligations pour une inscription dans l'enseignement supérieur

25 ▶ Un pas de plus pour l'Homme vers le respect des femmes ?

## JEUX

26 ▶ Quizz quel-le étudiant-e engagé-e es-tu ?

27 ▶ Mots croisés & mots cachés

## UN, DEUX, TROIS : ACTIONS !

La vie d'un-e étudiant-e dans l'enseignement supérieur en Fédération-Wallonie Bruxelles est composée d'énormément de choses. Entre les cours, le système du Décret Paysage, le prix du logement, les bourses d'études, les jobs étudiants, les syllabus et le minerval ; ce dont on ne se rend pas toujours compte, c'est que tous ces aspects ont fait, au moins une fois, l'objet de décisions politiques. Cela implique des réflexions, des discussions et parfois des polémiques.

Certaines d'entre elles sont aussi le fruit de combats de longue haleine menés par le mouvement étudiant et ses militant-e-s au fil des années. **Le mouvement étudiant dont on parle ici ne date pas d'hier, évidemment, mais bien des années 60 déjà !** A la genèse de celui-ci : des assemblées générales rassemblées spontanément pour mener des actions nationales. Après la création du **MUBEF** (Mouvement Unifié Belge des Étudiants Francophones) et de la **FOFEB** (Fédération des Organisations Francophones des Etudiants de Belgique) dans les années 60, c'est en 1973 que le FEF voit le jour. Le « **Front des Etudiants Francophones** », rapidement devenu la **Fédération des Etudiant-e-s Francophones**, la FEF, a été lancée dans le but de défendre les droits des étudiant-e-s.

Qu'on parle de réduction du coût des études, de précarité étudiante, de sélection à l'entrée des études ou du minerval des étudiant-e-s internationaux-ales : **à l'aube de cette nouvelle année académique, les combats pour conserver nos droits sont nombreux et cruciaux.**

Ces problématiques font pourtant étrangement écho à différentes luttes que les étudiant-e-s ont déjà pu mener tout au long de l'histoire et aux acquis que le mouvement a pu gagner au fil des années. Prenons, par exemple, dans la dernière note « Coquelicot » présentée par le Parti Socialiste (PS) et Écolo fin juin, la volonté d'augmenter le minerval des étudiant-e-s internationaux-ales.

**Si le coût d'une année d'étude pour un-e étudiant-e belge a été évalué entre 8 000 et 12 000 euros, la situation des étudiant-e-s internationaux-ales elle, se complique d'autant plus puisque leur minerval peut s'élever jusqu'à 4 175 euros au lieu de 835-836 maximum pour un-e étudiant-e belge.**

Pourtant, déjà en 1984, la FEF était à la base des grandes grèves de protestation contre les mesures visant à réduire le nombre d'étudiant-e-s étranger-ère-s et à leur imposer un minerval très élevé.

**PÉTITION**  
POUR LA RÉDUCTION DU COÛT DES ÉTUDES  
ET LE REFINANCEMENT PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT

**15.000**  
PÉTITIONS  
SIGNÉES!

**PRÊT-E-S À VOUS  
ENGAGER ?**

- Pour une réduction de 50% d'ici 2025 à 1750€ plus les droits d'inscription de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de rendre l'enseignement supérieur accessible à tous
- Pour un investissement public de l'enseignement supérieur dans le cadre d'un contrat de partenariat
- Pour un investissement public de l'enseignement supérieur à hauteur de ses besoins.

[www.fef.be](http://www.fef.be)

C'est également suite à une longue campagne et à un **blocage de deux semaines des rectorats** que la FEF et d'autres associations étudiantes ont obtenu le gel temporaire de ce minerval international en 2017.



Historiquement, la Fédération défend un enseignement accessible à tou-te-s, gratuit, public, de qualité, critique et citoyen, il est donc logique qu'un de ses fers de lance soit la lutte pour la réduction du coût des études et contre la précarité étudiante. Or, la situation devient de plus en plus inquiétante. **Alors qu'en 2019 la Fédération réunissait plus de 15 000 pétitions** en faveur de la baisse du minerval et du remboursement total du matériel et des supports de cours. En 2008 la FEF épinglait déjà la

problématique du coût des études. Étudier coûtait alors entre 8 et 12 000 € par an. Au travers des campagnes **ResPACT, Sauvez Wendy et Wendy Contre-Attaque**, ce sont plus de **10 000 étudiant-e-s qui se sont mobilisé-e-s**, plusieurs années plus tard, pour obtenir ce qu'on appelle désormais le décret « Wendy ».

**Ce décret officialisait le gel du minerval à 835-836 euros, l'absence de minerval pour les étudiant-e-s boursier-ère-s, le remboursement des supports de cours pour celle-ci et la mise en ligne des supports de cours pour tou-te-s.**

Ce que ces rapprochements entre les combats étudiants d'hier et d'aujourd'hui nous apprennent, c'est que c'est par la sensibilisation, la mobilisation des étudiant-e-s et un mouvement fort que nous pourrons, aujourd'hui encore, défendre nos droits. Alors que certains établissements annoncent l'augmentation de leur minerval, que la sélection à l'entrée des études fleurit dans la

tête de nos académiques, les étudiant-e-s n'ont qu'eux-mêmes pour se défendre et iels ont plus que jamais besoin de s'organiser pour conserver leurs droits, en gagner et pour défendre un enseignement supérieur et une réussite accessible à tou-te-s, peu importe le niveau socio-économique de chacune.

*Julie Demarteau*

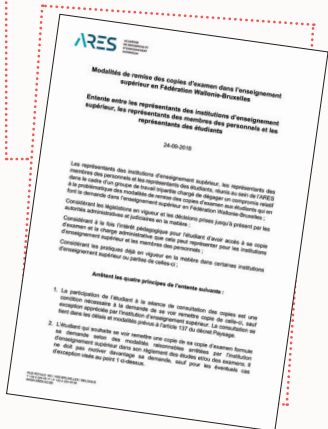


## RECEVOIR SA COPIE D'EXAMEN : UN DROIT ENFIN RESPECTÉ ?

Depuis bientôt un an, **un accord a été passé** avec les autorités académiques afin de rendre effectif le **droit d'obtention des copies d'examen**. Si, par conséquent, ce droit est de moins en moins discuté dans son ensemble, l'interprétation de la **notion de copie d'examen** fait débat depuis maintenant quelques mois. En effet, il a été constaté que certain-e-s enseignant-e-s, voir établissements entiers, se cachant derrière leurs « **droits d'auteur-e** », **limitent la copie d'examen à la seule copie des réponses** de l'étudiant-e, à l'**exclusion des questions** et parfois **des commentaires de correction**.

Ce problème peut être abordé soit sous un **angle pédagogique**, soit sous l'**angle du droit** et il est fort regrettable que certain-e-s enseignant-e-s semblent exclure l'angle pédagogique de la question - alors que, comme nous le verrons, leur

argumentaire juridique est très discutable.



En effet, d'un point de vue pédagogique, la copie d'examen n'a une utilité qu'en tant que tout. Rappelons que **l'objectif de l'obtention** de celle-ci est principalement de pouvoir, après la consultation de copie et par exemple lors d'une potentielle seconde session, **se replonger dans son examen et ses erreurs** afin de ne plus les commettre. Or il paraît évident que les seules réponses données sans aucun élément de correction ni les

questions ne permettent d'atteindre cet objectif.

D'un point de vue juridique, il peut être intéressant tout d'abord de rappeler qu'il existe deux législations qui peuvent être prises comme base du droit d'obtention de la copie d'examen. Le RGPD et la législation sur la publicité de l'administration.

Le **RGPD** (règlement général sur la protection des données) garantit un droit de consultation de ses données personnelles qu'il définit comme toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable. La copie d'examen comportant des **éléments personnels de l'étudiant-e emporte le droit à cette consultation**. S'il faut plus argumenter, la jurisprudence de la **cour de justice de l'Union Européenne** déjà existante confirme cela (arrêt Nowak). Il précise même que « *S'agissant des annotations de l'exami-*

**nateur-trice relatives aux réponses du/de la candidat-e, il convient de constater que w-ci constituent, tout comme les réponses fournies par le/la candidat-e lors de l'examen, des informations concernant ce/cette candidat-e.** » En conclusion, « les réponses écrites fournies par un-e candidat-e lors d'un examen professionnel et les éventuelles annotations de l'examineur-trice relatives à ces réponses constituent des données à caractère personnel ».

Pour la législation concernant la publicité de l'administration, la Constitution belge consacre que chacun-e a le droit de consulter chaque document administratif et de s'en faire remettre une copie sauf dans les cas et conditions fixés par la loi, le décret ou la règle fixée à l'article 134. Pour la FWB, selon le décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration, **toute personne peut consulter sur place et obtenir une copie de tout document administratif.** Un document administra-

tif est défini comme toute information, sous quelque forme que ce soit, dont une autorité administrative dispose. Les établissements organisés par la Communauté Française sont des services administratifs de la communauté. Pour les autres, ils peuvent être considérés comme une autorité administrative, spécialement lorsqu'elles remplissent une mission de service public que lui confient les pouvoirs publics et prend, dans ce cadre, des décisions obligatoires vis-à-vis des tiers. La copie d'examen est une information créée dans le cadre de la mission d'enseignement confiée aux établissements par l'État avec un effet contraignant sur l'étudiant-e.

Par conséquent, la **copie d'examen** est donc **doublement un droit** inconditionnel à tous les étudiant-e-s de la Communauté Française, **qu'importe ce que peuvent dire les établissements...**

Romain Annoye



## ALLIANCES D'UNIVERSITÉS EUROPÉENNES

C'est lors de la rentrée 2017 à la Sorbonne qu'Emmanuel Macron mentionna pour la première fois la création d'universités européennes.



Il parlait alors d'un réseau d'universités européennes « où chacun de leurs étudiants étudiera à l'étranger et suivra des cours dans deux langues au moins ». Ces établissements seront également « des lieux d'innovation pédagogique, de recherche d'excellence ». Ce projet a rapidement été repris par le Conseil Européen qui, d'ici 2024, veut créer au moins 20 réseaux d'universités européennes au sein des États membres, « avec des programmes intégrés et des plans d'études permet-

tant aux étudiants d'étudier à l'étranger et de suivre des cours dans au moins deux langues ». C'est finalement le **24 octobre 2018** que la Commission européenne lance le **premier appel à projets** sur un ton compétitif au sein du marché de la connaissance, se traduisant par une réelle **compétitivité entre les Établissements d'Enseignement Supérieur** de toute l'Europe.

### Un appel à projets, dites-vous ?

La Commission européenne, via le budget du programme Erasmus+ avec lequel les étudiant-e-s partent en échange en Europe, a débloqué un **budget de 5 millions d'euros par alliance** sélectionnée pour les 3 premières années.

## ERASMUS +

Actuellement, **17 alliances sont sélectionnées**, ce qui revient à un total de 85 millions d'euros. L'Université Libre de Bruxelles y est la

seule université de Belgique francophone pour le moment.

Cependant, un **second appel à projets** sera lancé fin **octobre 2019**, et il est plus que probable que d'autres universités francophones déposent une candidature. Dans ce cadre, **le Ministre de l'Enseignement Supérieur débloque 500.000 euros** pour financer les projets de toutes les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles ayant déposé une candidature. Cela sera à concurrence de 100.000€ maximum pour chacune, et ce, sans condition de critères à remplir par les projets.

### Une Alliance d'Universités Européennes, ça consiste en quoi ?

Selon la Commission, deux **objectifs** sont à la base de ces alliances, à savoir :

- 1 **Promouvoir des valeurs européennes communes** et une identité européenne renforcée ;



**2 Réaliser une progression significative** dans la qualité, la performance, l'attractivité et la compétitivité internationale des établissements d'enseignement supérieur et contribuer à l'économie du savoir.

Pour la Commission européenne, un véritable « **campus** » européen pan-universitaire comprendrait :

**1 Une mobilité physique ou virtuelle facilitée** pour les étudiant-e-s, les enseignant-e-s et le personnel pour étudier, s'entraîner, enseigner, rechercher ou partager des services ;

**2 Une mobilité intégrée à tous les niveaux** (ndlr : bachelier, master et doctorat) où minimum 50% des étudiant-e-s bénéficient de cette mobilité, qu'elle soit virtuelle ou physique ;

**3 Des nouveaux programmes communs** et flexibles qui intègrent de la pédagogie innovante ;

**4 Des mentors externes** apportant l'expérience pro-

fessionnelle afin « de favoriser un esprit d'entreprise et de développer l'engagement civique » ;

**5 Un corps étudiant qui reflète la diversité** de la population comprenant aussi des étudiant-e-s à temps partiel et non traditionnel, favorisant l'accès, la participation et la réussite de groupes sous-représentés et défavorisés.

**Et la Fédération des Étudiant-e-s Francophones, elle en pense quoi ?**

Certes, **le projet semble attrayant et bénéfique** pour les étudiant-e-s. Cependant, le **manque de statut juridique** encadrant les projets, le flou concernant le financement de ceux-ci



ou encore même la **futilité des critères d'accessibilité**, soulèvent beaucoup de questions.

En effet, plusieurs acteur-trice-s de terrains, dont la FEF, craignent l'établissement d'un **enseignement supérieur à double vitesse**. Celui-ci opposerait ces **cur-sus européens réservés à l'élite intellectuelle** et économique, à l'**éducation actuellement proposée** dans nos établissements d'enseignement supérieur.

La volonté d'introduire une **mobilité virtuelle**, c'est-à-dire via des **cours en ligne** et Moocs, au sein de ces Alliances d'Universités Européennes est **problématique**. Différentes études démontrent un **renoncement au sein de la population étudiante plus précarisée par faute d'aides concrètes**, qu'elles soient matérielles ou sociales. C'est pourquoi la FEF plaide pour une **mobilité physique accessible à toutes et tous**.

De plus, cette **digitalisation** de l'enseignement **ne permet pas d'avoir un suivi** réel entre le/la professeur-e et l'étudiant-e tel que nous le connaissons dans la dispense de cours traditionnelle.



Outre le **manque d'encadrement pédagogique**, cette méthode d'enseignement **ne permet pas non plus l'échange d'opinion et le partage de savoir** entre les étudiant-es et le/la professeur-e, mais aussi entre les étudiant-es eux-mêmes.



Ce projet d'alliances d'universités européennes **limite aussi grandement la diversité dans le paysage de l'enseignement supérieur** en Belgique francophone et en Europe.

A l'heure où nous assistons à des fusions au sein de nos établissements en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce projet ne fera qu'**augmenter le fossé entre les grands établissements membres d'un réseau et les établissements de plus petite taille** qui seront alors désavantagés sur la scène internationale.

De plus, ce sont davantage les **universités qui sont impliquées** par ce projet, **laissant de côté les autres établissements** d'enseignement supérieur tels que les hautes écoles et les écoles supérieures des arts. A la longue, afin de pouvoir rester un lieu d'apprentissage attractif pour l'étudiant-e, les **établissements seront forcés de rejoindre une grande structure** déjà existante, **limitant ainsi**

**les possibilités de choix** concernant l'école de prédilection. **Ce n'est pas le paysage de l'enseignement supérieur que la FEF souhaite voir demain.**

*Brieuc Delanghe*





Photo : Sebastian Berger



EUROPEAN STUDENTS' UNION

## INTERVIEW D'HÉLÈNE MARIAUD, MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF D'ESU.

Cocorico à la FEF ! Nous comptons officiellement depuis quelques jours l'une de nos anciennes membres, Hélène Mariaud, au sein du comité exécutif d'ESU, l'union des étudiant-e-s d'Europe. Super ! Mais qu'est-ce que c'est ?

ESU se reconnaît comme étant l'organisation parapluie de **45 unions nationales étudiantes**, réparties dans 39 pays d'Europe. Chaque année, deux conventions et deux Board Meeting sont organisés par des unions nationales, en collaboration avec ESU. Lors des conventions, qui durent trois jours en moyenne, les participant-e-s se réunissent au sein de workshops et discutent enseignement supérieur sous diverses formes, en fonction de l'actualité ou de l'agenda politique européen : marchandisation de l'enseignement, digitalisation, dimension sociale... Lors des Board Meeting, c'est tout pareil sauf qu'on y ajoute trois jours de séances

plénières où sont votées les positions d'ESU sur les sujets discutés auparavant.

**1 Bonjour Hélène, peux-tu tout d'abord nous présenter ton parcours au sein du mouvement étudiant ?**

*Mon parcours dans le mouvement étudiant a commencé en 2013. J'ai recréé avec des amis le conseil étudiant de mon école **St-Luc à Tournai**. J'étais présidente pendant deux ans et via mon conseil étudiant, j'ai découvert la FEF. Suite à ça, c'est là que j'ai commencé à la FEF en tant que personne élue, en tant que **vice-présidente du Conseil fédéral** pendant un an. Ensuite, j'ai été élue dans*

*le **Bureau** pendant 3 ans d'affilée. Pendant mes deux dernières années au Bureau de la FEF, j'étais **représentante internationale**. Je m'occupais des relations internationales, ce qui fait que j'étais, entre autres, la **représentante de la FEF à ESU**. C'est comme ça que j'ai connu ESU. L'année dernière, en 2018, je me suis présentée en étant nommée par la FEF au poste de "**equality coordinator**" qui est Coordinatrice égalité.*

**2 Qu'est-ce qui t'a motivée à devenir représentante étudiante ?**

*C'était donc quand j'étais à Saint-Luc. C'était une toute petite école, il y avait 611 étudiant-e-s. C'est suite à une*

visite, une procédure d'assurance qualité de l'établissement où j'étais que j'ai décidé de m'engager et de recréer le conseil étudiant avec des amis ; parce que justement l'un des points montrés par le rapport qualité est qu'il n'y avait pas de représentation étudiante vraiment organisée dans l'établissement.

Ce qui m'a fait le déclic, c'était le fait qu'il n'y avait pas de représentation au niveau de l'école alors qu'il y avait plein de soucis.

**3 Nous allons passer à des questions un peu plus générales sur l'organisation dans laquelle tu travailles maintenant. Si tu devais un peu résumer, c'est quoi les objectifs d'ESU selon toi ?**

Je pense que le premier rôle d'ESU tel qu'on peut le constater aujourd'hui, c'est de faire une sorte de **lobbying au niveau européen, pour les droits des étudiant-e-s** en défendant évidemment les positions qui sont votées par l'assemblée générale, deux fois par an et qui sont ac-

tualisées régulièrement pour rester à jour. C'est quoi ? C'est déjà participer à toutes les réunions où on a un siège. Par exemple : être présent-e en tant que représentant-e-s des étudiant-e-s dans le groupe de suivi du processus de Bologne, c'est une grosse partie du travail. Effectivement tout le travail sur le **processus de Bologne** c'est d'**amener la voix étudiante** là-dedans, faire du lobbying pour **amener nos positions les plus importantes dans ce processus**. Il y a aussi une implication similaire au niveau de tous les sujets. Je pense qu'il y a un rôle dont on ne parle pas forcément souvent, celui de **formation et d'information des membres**, des syndicats étudiants nationaux (donc qui sont membres d'ESU) ça c'est quelque chose qu'on fait dès qu'on a un événement, donc 4 fois par an.

**4 Quels sont, selon toi, les droits étudiants prioritaires à défendre au sein de l'ESU ?**

Il y a pas mal de priorités. Au niveau européen, il y a énormément de sujets qu'on doit

traiter. Personnellement, je pense que l'un des aspects qui est prioritaire à défendre maintenant ou sur lequel il faut vraiment insister, c'est tout ce qu'on appelle la **dimension sociale** de l'enseignement supérieur. Ça fait des années et des années que les organisations locales, nationales et l'ESU en tant qu'organisation européenne ont des positions assez fortes sur le sujet. Donc, la dimension sociale c'est quoi ? C'est tout ce qui influence l'enseignement supérieur **en termes d'accès, en termes d'inclusion, de diversité**, ... etc. Des positions typiques de la dimension sociale, ça peut être, et c'est d'ailleurs, que l'accès à l'enseignement supérieur soit le plus large possible, **que toute personne qui a envie d'entreprendre des études supérieures puisse être impliquée dans un cursus et y avoir accès**. C'est aussi se battre contre la sélection.

Thomas Apolito

# UNE HISTOIRE DU MOUVEMENT ÉTUDIANT : ENTRE ESPOIRS ET RÉVOLTES, LES ÉTUDIANT·E·S ALGÉRIEN·NE·S S'ACTIVENT À CHANGER LEUR MONDE.

## Un cinquième mandat présidentiel

Depuis le 22 février, les étudiant·e·s algérien·ne·s manifestent dans les rues d'Alger, mais aussi dans des universités à l'Ouest et l'Est du pays. Les étudiant·e·s ont, pour la 24<sup>e</sup> fois, appelé à se mobiliser pacifiquement ce 2 août.

Point de départ de ce mouvement étudiant ? L'annonce de la volonté d'Abdelaziz Bouteflika,

Président sortant, de rempiler pour un cinquième mandat.

L'Algérie est une république depuis son indépendance et le président est élu tous les 5 ans. De nouvelles élections présidentielles étaient donc prévues ce 18 avril, et Bouteflika avait fait savoir le 10 février qu'il serait candidat à sa propre réélection. Pour la cinquième fois. Or, celui-ci ne s'attendait pas à une telle opposition citoyenne face à cette annonce.

Opposition dont les étudiant·e·s furent le fer de lance, et qui repose sur plusieurs années de remise en question de la capacité de gouverner du Chef d'Etat. Ce dernier avait eu un AVC en 2013, et enchaînait depuis les hospitalisations.

Au-delà de l'âge avancé que se coltine le patriarche (82 ans) et de sa santé, l'autre point de contestation est sans aucun doute les 20 années de mandat à son compte.



Manifestation d'étudiants à Alger contre la candidature d'Abdelaziz Bouteflika à un cinquième mandat. RAMZI BOUDINA/REUTERS

En effet, au bout de vingt ans de règne, il y a de quoi s'interroger sur le **respect des principes républicains en Algérie**.

## Révolte : des étudiant-e-s à la société civile

Pour la jeunesse algérienne, Bouteflika est le **symbole d'un Etat autoritaire**. Les rassemblements étant interdits dans plusieurs villes algériennes, la contestation prit alors la forme de désobéissance civile.

Ils étaient près de 800.000 dans les rues ce 22 février 2019 exigeant le **retrait de la candidature de Bouteflika**. Et leur nombre n'a fait qu'augmenter : 3 millions le 1<sup>er</sup> mars, **14 millions le 15 mars**... Ils furent rapidement **rejoints dans leur contestation par d'autres acteur-trice-s de la société civile**. La population enchaîne depuis les mobilisations, celles des étudiant-e-s se déroulant chaque vendredi.

La réponse du gouvernement ne se fit pas attendre longtemps : confirmation de

la candidature de Bouteflika et retrait de celles de candidats de l'opposition. Traduction: un **refus d'écouter les revendications** des manifestant-e-s. Manifestant-e-s qui se révoltèrent d'autant plus face à ces pressions politiques et ce sentiment d'élections frauduleuses.

“

*Nous sommes contre ce pouvoir. Nous voulons un changement radical. Le premier pas, c'est l'opposition au cinquième mandat, après il y aura autre chose à faire.*

Walid, 20 ans

”

## Déconvenue du gouvernement

Les mobilisations reprirent de plus belles, les étudiant-e-s boycottant leurs

cours et rejoignant le mouvement de grève générale qui prenait de l'ampleur. Les conséquences se firent sentir pour le gouvernement qui vit se multiplier les démissions de ministres.

Le 11 mars, Bouteflika bat en retraite et retire sa candidature, mais annonce la promulgation d'une nouvelle constitution pour la fin de l'année, ce qui aurait pour conséquence de prolonger son mandat, normalement terminé au 27 avril 2020. Sans surprise, les manifestant-e-s envahirent de nouveaux les rues tout le mois de mars et obtinrent sa démission le 2 avril.

Mais cela ne mit pas fin à la révolte. Bouteflika n'avait été qu'une goutte d'eau de trop dans un vase déjà bien rempli de contestations citoyennes.

## Brasier pour la sacro-sainte démocratie

« Nous sommes contre ce pouvoir. Nous voulons un changement radical. Le premier pas, c'est l'opposition au cinquième mandat, après il y

*aura autre chose à faire», Walid, 20 ans.*

Après avoir obtenu la démission du quasi-monarque, les étudiant-e-s qui s'étaient risqué-e-s à rêver de changer leur monde depuis 4 mois décidèrent que la lutte n'était pas finie. **Leur revendication nous semblerait basique tant elle est fondamentale et acquise dans notre conception de l'Etat : la démocratie.**

Certain-e-s argueraient qu'il y a matière à désillusion quant à la réalité dissimulée par ce concept-outil d'idéologie qu'est la démocratie. Retenons plutôt le courage, la persévérance et la passion qui animent ces étudiant-e-s qui ont rêvé d'un autre monde, et osé tenter de faire de leur rêve une réalité.

De la persévérance, il en faut pour **se mobiliser 24 semaines consécutives.** Du courage, il en faut pour **affronter la répression** policière de plus en plus violente, avec pour armes des fleurs et des poings levés au ciel. Et elle n'a fait que se renforcer, cette passion

avec laquelle iels scandent : "l'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde"<sup>1</sup>. Mais ne sous-estimons pas l'organisation qu'a demandé ce mouvement, ainsi que l'unité nécessaire pour réunir les étudiant-e-s autour de leurs idéaux pour l'instauration d'un Etat de droit.

### Épilogue, et suites

Suite à la **démission de Bouteflika, Abdelkader Bensalah**, alors Président de la Chambre haute, a été **dé-signé Chef d'Etat par intérim**. Assimilé au régime de Bouteflika, **l'intronisation de Bensalah a mis le feu aux poudres**. Et la mise en place d'une instance de dialogue, jugée corrompue n'a rien arrangé. *"Nos demandes ne peuvent pas être soumises à débat car elles sont claires, à commencer par le départ (du président par intérim Abdelkader) Bensalah. De plus, aucun d'entre nous n'a choisi ces personnes qui parlent en notre nom"*, a déclaré à l'AFP, Chakib, étudiant à l'université d'Alger.

S'ensuivit une nouvelle **salve de contestations** de la population subissant depuis de violentes répressions policières : arrestations arbitraires, grenades fumigènes et balles en caoutchouc tirées sur les manifestant-e-s, canons à son, violations des droits fondamentaux. Rien ne va plus entre l'armée et le peuple. Les blessé-e-s et prisonnier-e-s s'accablent. **Ce qui n'a en rien freiné les étudiant-e-s et les citoyen-ne-s qui revendiquent la libération des détenu-e-s, la promesse de la tenue d'élections démocratiques, et une nouvelle indépendance.**

“  
*L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde.*

Nelson Mandela

”  
Manon Sperati

<sup>1</sup> Citation de Nelson Mandela

## SÉLECTION : MIROIR DES INÉGALITÉS

Depuis quelques années, la sélection s'est peu à peu immiscée au sein de notre enseignement supérieur. En effet, en plus de l'**examen d'entrée en ingénierie civile** déjà en place, s'est ajouté un examen d'entrée pour les **études de médecine et dentisterie, un concours en médecine vétérinaire, des tests non contraignants** dans les cursus de formation initiale des enseignant-e-s et en médecine vétérinaire à nouveau...

On peut trouver deux grandes raisons invoquées pour justifier la sélection : l'orientation et l'aide à la réussite. En réalité, ces raisons ne font qu'acter l'échec de notre système d'enseignement, tant celui du supérieur que celui de l'obligatoire ainsi que leur financement. En effet, à défaut de moyens octroyés à l'enseignement pour assurer cette mission d'orientation dans le secondaire et d'aide à la réussite tout au long du parcours, **la sélection devient un outil, quelque**

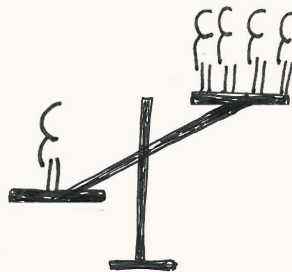
**peu cynique, pour informer l'étudiant-e que le système n'a pas la capacité de le/la prendre en charge tout en lui en faisant peser la responsabilité de l'échec.**

Par ailleurs, il est tout aussi tendancieux de prétendre que des tests d'orientations ou des examens d'entrée puissent aider le/la futur-e étudiant-e. On peut aussi constater qu'il y a un double sens à l'expression « tests d'orientation » : par exemple en vétérinaire, le test porte sur les matières scientifiques alors que dans le sens courant, on peut imaginer des tests avec des questions portant sur les centres d'intérêts et la personnalité.

Le principe général de ces tests est de supposer que l'orientation serait une donnée prédictible et que pour un test donné celui-ci donnerait des résultats reproductibles. En conclusion, que l'orientation est un processus purement objectif. Or, il paraît absurde de dé-

fendre une telle thèse tant la subjectivité de l'étudiant-e et son « libre arbitre » interviennent dans le processus.

Pour l'autre forme, on essaie d'orienter l'étudiant-e sur base de ses connaissances. **Ce n'est pas parce que l'étudiant-e n'a pas les connaissances portant sur les études qu'il veut entreprendre qu'il n'est pas fait-e pour celles-ci.** Or, n'est-ce pas plus lié à un **problème des études secondaires** censées donner un **socle commun** de connaissances- si les lacunes existent ? Les examens d'entrée ou tests d'entrée ont alors aussi un effet dissuasif : pourquoi les passer alors qu'on se « sait » issu d'un milieu ou d'une école jugée





«défavorable» et qu'on n'a pas le « niveau » ?

Le niveau, les connaissances sont des éléments qui peuvent être corrigés via des dispositifs d'**aide à la réussite**. Ou encore par un **enseignement obligatoire efficace**. Pour l'orientation, il est indéniable qu'un travail doit être fourni. C'est pourquoi la FEF défend la mise en place de **services publics d'orientation** pour permettre à toutes et tous de pouvoir bénéficier de conseils gratuits.

Pour les services d'orientation, d'aide à la réussite ou pour l'enseignement obligatoire, les solutions conjuguent des moyens financiers mais aussi de la volonté.

Il est également utile de rappeler que **l'enseignement obligatoire francophone est réputé être l'un des plus inégalitaire** de l'OCDE (organisation de coopération et de développement économiques). L'origine scolaire des étudiant-e-s a un impact sur la réussite dans

les études supérieures mais aussi fatalement à ses tests. Le bagage socio-culturel acquis de l'étudiant-e influence nettement ses chances de succès.

Derrière ces motifs qui peuvent être considérés par certain-e-s comme une noble cause, il existe aussi l'argument du **financement par enveloppe fermée** : le financement de chaque établissement est majoritairement lié à sa « part de marché » et non par un financement ouvert par tête d'étudiant-e-s. Dans un tel contexte, plusieurs défendent donc que le système actuel n'est pas viable, qu'il est nécessaire soit de compléter le financement public par celui du privé (étudiant-e-s ou entreprises) ou (voire et) de sélectionner à l'entrée pour être en adéquation avec les capacités de l'établissement pour maintenir l'excellence de l'enseignement. Alors que l'on peut lire qu'il y a des problèmes de fraude fiscale confisquant l'État et ses citoyen-ne-s de leurs droits fondamentaux tel qu'entre autre, celui à l'éducation.

**Pour la FEF, l'enseignement est un droit et non un privilège. La sélection de par ses mécanismes implicites et explicites comporte un risque certain d'élitisation encore plus grande de l'enseignement, entamant dès lors une marche en arrière de la démocratisation de notre enseignement.**

*Romain Annoye*

## ANGLETERRE, USA, BELGIQUE : LA MÊME DESCENTE AUX ENFERS POUR LE COÛT DES ÉTUDES.

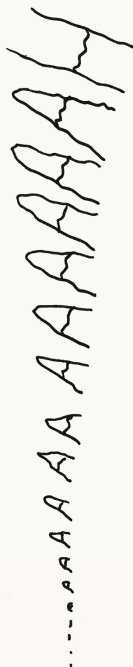
### UK.



En Angleterre, le système de l'enseignement supérieur est soumis à une **politique d'austérité budgétaire afin de stabiliser la massification étudiante par rapport aux ressources des universités.** La première mesure de cette politique permet aux universités de décider du montant du minerval pour les étudiant-e-s internationaux-ales. Cette mesure devrait permettre, selon les politiques, de faire prendre part aux étudiant-e-s aux coûts de l'enseignement supérieur. Selon elle, chacun-e doit payer pour le service qu'il utilise.

Individualiser les coûts de l'enseignement supérieur, qui dans les faits n'est pas possible, revient à reven-

diquer un enseignement inégalitaire bénéficiant aux population les plus aisées, ainsi qu'à casser les solidarités entre la population.



### USA.



Aux Etats-Unis, ce n'est pas moins de **44 millions d'étudiant-e-s et ancien-ne-s étudiant-e-s qui se sont endetté-e-s pour financer leurs études** mais surtout **8 millions qui rencontrent des difficultés pour rembourser.** Pour le pays, la dette de l'enseignement supérieur a augmenté de 170% en dix ans. Due à l'envolée des coûts à destination des étudiant-e-s, ceux-ci contractent des prêts pour financer leurs études afin d'avoir accès à un diplôme et un salaire qui (normalement) devrait leur permettre de rembourser.

Il est certain que dans un parcours jugé «classique» de l'étudiant-e, ce risque reste calculé. Cependant, les étu-

diant-e-s viennent de divers horizons et les difficultés qu'ils sont susceptibles de rencontrer sont légions. Entre les redoublements, les réorientations et les renoncements définitifs, **ces prêts étudiants ne laissent pas de place aux erreurs.** Ainsi, des millions de jeunes se lancent sur le marché de l'emploi pour un premier job en ayant déjà un emprunt à rembourser... voitures et maisons attendront donc. Dans ce système d'enseignement supérieur particulièrement inégalitaire, l'opportunité d'épanouissement par les études n'est pas donnée à tou-te-s.

Comme pour le Royaume-Uni, le financement public de l'enseignement supérieur par étudiant-e diminue drastiquement depuis ces 20 dernières années. Pour y faire face, **les politiques ont permis aux universités d'augmenter leurs frais d'inscriptions et minervaux** mais aussi d'entrer dans une logique de marché. Des sommes colossales sont investies dans le marketing afin de capter de plus en plus de parts de marché...

les étudiant-e-s. Dans ce cadre, les étudiant-e-s internationaux-ales deviennent une vraie mine d'or puisque les établissements n'ont plus de limites dans les coûts qui leur sont demandés.

### Et en Belgique ?



Depuis la fin du XXe siècle, c'est un **système d'enveloppe fermée** qui finance notre enseignement supérieur, lui aussi sous-financé. Ce système ne prévoit donc pas une augmentation du montant de l'enveloppe alors que la **massification étudiante** est un phénomène bien réel<sup>1</sup>. Ainsi, **les subventions par tête ont diminué de 15 à 20%** en fonction du type d'enseignement. Les mêmes logiques de marché se dégagent et des voix s'élèvent pour augmenter le minerval. C'est le cas du « rapport des experts » ; exposé partiel commandé par l'ARES<sup>2</sup> qui conseille **d'augmenter la part indivi-**

**duelle des étudiant-e-s.** Le premier pas est dès lors franchi en augmentant en 2017 le minerval des étudiant-e-s internationaux-ales malgré la résistance active du mouvement étudiant. Ce n'est plus qu'une question de temps pour les nationaux.

**Augmenter les droits d'inscriptions, c'est augmenter l'inégalité de l'enseignement.** Aujourd'hui, une année d'étude coûte entre 8 000 et 12 000 euros pour celui/celle qui la suit. Grosso modo, **c'est plus d'un-e étudiant-e sur quatre qui jobe pour financer ses études**, réduisant ainsi le temps qu'il consacre à ses cours.

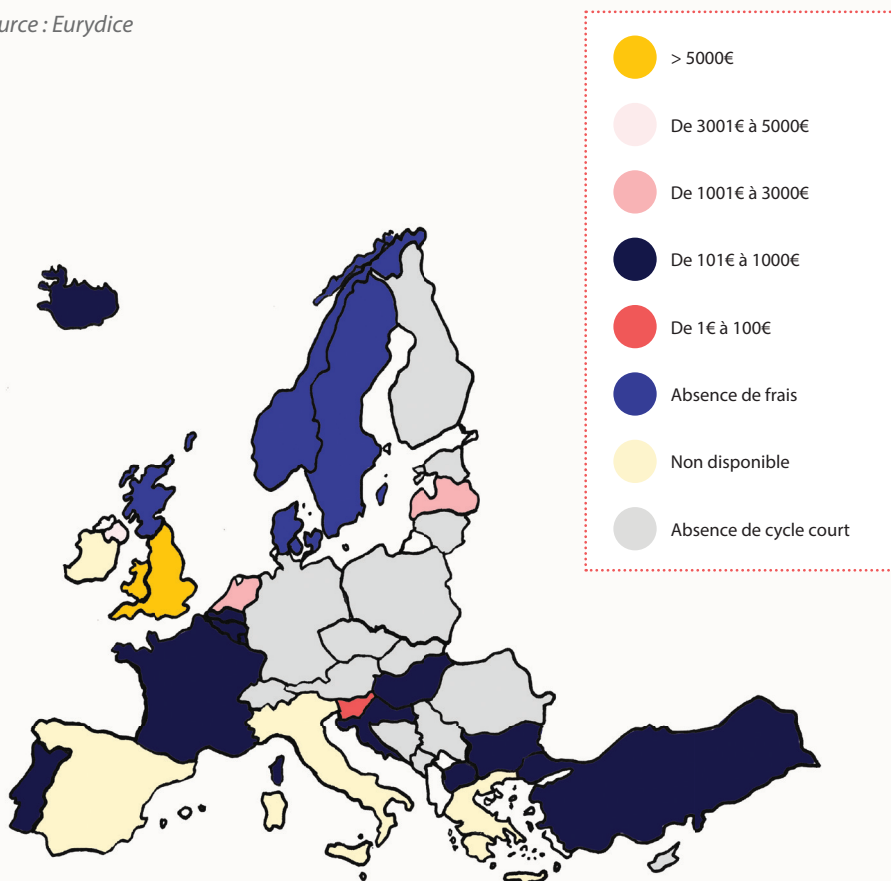
Le mouvement étudiant s'élève **contre ces hausses de coût** en tout genre, considérant que **le niveau socio-économique des étudiant-e-s ne doit jamais être un frein à l'accessibilité des études.** Ne vous méprenez pas, c'est déjà le cas mais n'est certainement pas une fatalité.

*Kevin Avril Ferrante*

<sup>1</sup> En 20 ans, la population étudiante est passée de 136 000 à presque 200 000 ; La Fédération Wallonie-Bruxelles en chiffres, Bruxelles, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2018, p. 136. <sup>2</sup> Académie de recherche de l'enseignement supérieur.

Montants des frais (y compris d'inscription et administratifs) les plus courants pour les cycles courts de l'enseignement supérieur, parmi les étudiant-e-s à temps plein qui paient des frais, 2017/2018.

Source : Eurydice



## ALLOCATIONS D'ÉTUDES, LE MEILLEUR POUR L'AVENIR ?

Pour cette nouvelle année 2019-2020, une nouvelle **réforme des allocations d'études** a été mise en place par le gouvernement de la communauté française. Mais en quoi consiste le système des bourses et sa dernière réforme ? Quelles sont les conséquences concrètes pour les étudiant-e-s ?

Les allocations d'études permettent de recevoir une **bourse d'étude annuelle**, de bénéficier de la gratuité du minerval ainsi que la gratuité théorique des supports de cours obligatoires. Elles sont **accessibles aux étudiant-e-s dit-e-s « de condition peu aisée »** belges ou assimilé-e-s selon différents critères. Il existe des bourses pour l'enseignement secondaire et supérieur (HE/ESA/Unif) mais pas pour l'enseignement supérieur de promotion sociale.

C'est le Gouvernement de la Communauté Française, qui fixe les paramètres (mon-

tant, plafond, formulaire, remboursement etc). En conséquence, le système des allocations est un **système assez instable** évoluant au gré des majorités et autres tactiques politiques... Il y eut plusieurs modifications ces 3 dernières années. En 2016, le gouvernement a, par exemple, instauré la **globalisation des revenus** au sein du ménage et le **seuil plancher**.

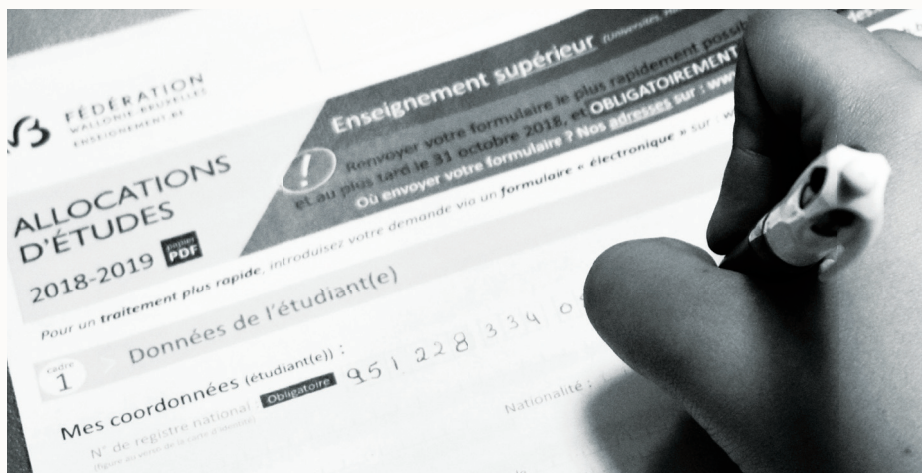
La globalisation consiste à prendre l'ensemble des revenus du ménage (qu'importe si il s'agit de la grand-mère grabataire avec sa pension ou le frère qui fait son job étudiant) à l'exception des personnes qui poursuivent des études supérieures de plein exercice. De plus, certains immeubles sont même considérés comme 1 seul ménage ! Pas d'allocations pour les locataires dans ce cas-là.

Le seuil plancher, c'est le fait d'exclure du système des

allocations et de tous les avantages associés, les personnes jugées trop pauvres. Pour défendre sa mesure, le gouvernement la justifiait en expliquant que c'était pour alerter l'étudiant-e qu'il pouvait solliciter d'autres aides. Cependant, la logique qui était derrière était d'exclure ceux et celles qu'on jugeait trop pauvre pour que cela soit honnête.

La FEF considère plus que problématique cette chasse qui fait passer le système d'**allocations d'études de droit à un privilège réservé à certain-e-s...**

L'origine de ces deux mesures est peut-être à trouver dans la réforme « Paysage ». En effet, l'ancien système excluait les personnes qui bissaient deux fois dans le supérieur ; avec Paysage, il n'y a plus d'« année » d'étude à proprement parler. Conséquemment, ce critère tombe et est remplacé par le **critère de financabilité** (temps où



l'étudiant-e est financé-e par la Communauté pour ses études et sans dérogation). Dès lors, le **nombre de candidat-e-s éligibles aux bourses a augmenté**. Dans un contexte d'austérité, cela ne fait pas bon ménage.

En 2017, **rétropédalage sur la globalisation** et le seuil suite aux actions de différentes associations dont la FEF. Le gouvernement publie un nouvel arrêté qui **exclut de la globalisation** les frères/soeurs, colocataires et propriétaires d'immeuble donnés en location aux ménages. Pour le seuil, le gouvernement fait un geste : les dossiers concernés pourront

passer devant une commission (sans le/la candidat-e évidemment) et celle-ci décidera si oui ou non, la personne peut recevoir la précieuse bourse. En revanche, l'administration vérifiera systématiquement s'il n'y pas d'erreurs, comme si finalement il n'était pas possible d'être sans ressources en Belgique...

En 2019, face au tollé persistant du seuil, le Gouvernement cède : **plus de seuil excluant, mais tout de même un petit seuil administratif**. On continuera donc à demander à des agriculteur-trice-s ou petit-e-s indépendant-e-s s'ils n'ont

pas de revenus non déclarés lors de la demande. De même, lorsqu'une personne pourvoit seule à ses besoins mais qu'elle est sous le seuil, on regardera les revenus des personnes qui l'avaient à charge l'année précédente. Donc, malgré une opposition générale à ce système, l'administration des allocations, à la demande du gouvernement, fera de la lutte contre la fraude tout en stigmatisant et en émettant un doute systématique sur une population souffrant déjà de pauvrophobie.

De plus, les allocations d'intégration de la DG personnes handicapés seront

prises en compte. Ces allocations ne servent pas à contribuer spécifiquement à l'entretien de l'individu mais sont destinées à compenser les coûts supplémentaires que la personne handicapée encourt afin de pouvoir participer à la vie sociale.<sup>1</sup> Dès lors, les ménages concernés recevront moins pour des ressources réellement disponibles identiques...

De plus, les revenus d'intégration sociale seront dorénavant globalisés dans le calcul, ces personnes verront donc aussi leur allocations diminuées alors que leur situation n'est pas enviable.

Enfin, trois petits points positifs : deux nouveaux **forfaits changements** ont été ajoutés (aide temporaire du CPAS, nouvellement pourvoyant seul à ses besoins), un **forfait pour les candidat-e-s placé-e-s** et une **revalorisation** des allocations d'études pour les étudiant-e-s partant à l'étranger après l'introduction de la demande.

Pour la FEF, le système d'allocations d'études n'est pas le plus efficace et les dernières réformes ne sont pas les plus favorables à toutes et tous... Alors que la stigmatisation des personnes les plus précaires augmente, aucune réflexion n'est établie pour lutter contre le non-recours aux aides sociales et en faveur de plus de démocratisation de l'enseignement supérieur...

*Ilias Karavidas*

<sup>1</sup> <https://handicap.belgium.be/fr/mes-droits/allocation-integration.htm>

## RAPPEL DES OBLIGATIONS POUR UNE INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans le cadre d'une inscription, plusieurs échéances sont à respecter :

### 31 OCTOBRE

1

#### DATE LIMITE

La **date limite d'inscription** est le **31 octobre** de l'année académique. Attention toutefois car les établissements peuvent prévoir, dans leurs règlements des études, des dates limites antérieures à la date limite précitée pour certaines catégories d'étudiant·e·s (+ certaines exceptions particulières). Il faut donc se référer au RGE de l'établissement.

3

#### ACOMPTE DES DROITS D'INSCRIPTION

Pour le **31 octobre**, il faut avoir payé **50 euros d'acompte**. Pour le **1<sup>er</sup> février**, il faut avoir payé la **totalité des droits d'inscription**.

*Rappel : les étudiant·e·s boursier·ère·s ne doivent pas, sous réserve d'une information faite à leurs établissements, se conformer à ces dispositions.*

2

#### REFUS D'INSCRIPTION

Si l'étudiant·e se voit opposer un **refus d'inscription**, iel peut introduire un **recours interne auprès des autorités académiques** (voir les modalités telles que le délai, les formes ... dans les règlements propres à chaque établissement). Si la réponse est négative, iel pourra introduire un recours auprès de la **CEPERI** dans un délai de **15 jours ouvrables**.

4

#### PROGRAMME

Le **programme annuel** de l'étudiant·e doit être définitif pour le **31 octobre**.

5

#### ALLOCATIONS D'ÉTUDES

L'étudiant·e voulant bénéficier d'**allocations d'études** doit introduire son formulaire au plus tard le **31 octobre**.

### 30 NOVEMBRE

6

#### DÉSINSCRIPTION

Si l'étudiant·e veut se **désinscrire**, iel doit se désinscrire **avant le 1<sup>er</sup> décembre** faute de quoi iel devra payer la totalité des droits d'inscription. S'iel le fait avant le 1<sup>er</sup> décembre, iel ne sera redevable que des 50 euros d'acompte.

*Attention : une fois le délai du 1<sup>er</sup> décembre passé, l'année académique (bien qu'abandonnée) sera comptabilisée dans le parcours académique de l'étudiant·e comme un échec.*



1 FÉVRIER

7

### PAIEMENT DE LA TOTALITÉ DES DROITS D'INSCRIPTION

Pour le **1<sup>er</sup> février**, il faut avoir payé la **totalité des droits d'inscription** ou dès l'inscription si celle-ci est postérieure.

15 FÉVRIER

8

### RÉORIENTATION

L'étudiant-e de première année du premier cycle a **jusqu'au 15 février** pour se **réorienter** et ce sans droits d'inscription complémentaires.

Une **question** ?

Contacte notre **service**

**juridique**: [sj@fef.be](mailto:sj@fef.be) ·

02 217 27 93

*Rappel : les étudiant-e-s boursier-ère-s ne doivent pas, sous réserve d'une information faite à leurs établissements, se conformer à ces dispositions. Si l'allocation d'études lui est refusée ultérieurement, l'étudiant-e dispose d'un délai de 30 jours pour payer le solde.*

## UN PAS DE PLUS POUR L'HOMME VERS LE RESPECT DES FEMMES ?

La nouvelle majorité bruxelloise (PS-Ecolo-Dé-fi) a décidé de supprimer l'interdiction du port des signes convictionnels, dont notamment le voile, dans les établissements d'enseignement dépendant de la Cocof<sup>1</sup>. Jusqu'à présent, les établissements étaient libres d'accepter ou de refuser le port des signes convictionnels dans leur enceinte. Suite à un arrêt de 2016 du

Tribunal de Liège, saisi par des étudiantes portant le voile, une jurisprudence avait déjà établi que « l'obligation de neutralité de l'enseignement ne s'applique pas aux élèves et que le port du voile ne peut être un obstacle à l'enseignement ».

Les établissements concernés sont l'Esac et la Heldb. Peut-être est-ce ici une prise de position politique pour

affirmer que personne ne devrait obliger ou interdire aux femmes de se vêtir d'une certaine façon... ?

Quoiqu'il en soit, le tout est de veiller maintenant à ce que les RGE (Règlement Général des Etudes) des établissements respectent cette nouvelle réglementation.

*Manon Sperati*

<sup>1</sup> Commission communautaire française

# QUIZZ QUEL·LE ÉTUDIANT·E ENGAGÉ·E ES-TU ?

## 1. Quels sont les organismes qui représentent sur une échelle communautaire les étudiant·e-s en Belgique?

- A. Les conseils étudiants
- C. La FEF et la VVS
- B. La CSC et la FGTV

## 2. Quels sont les missions de la fédération des étudiant·e-s francophones ?

- B. Rassembler les étudiant·e-s
- A. Organiser des rendez-vous avec les politiques
- C. Défendre, représenter et mobiliser les étudiant·e-s

## 3. La FEF représente les étudiant·e-s francophones au niveau:

- B. National et international
- A. National
- C. Au niveau de la communauté française, parfois du fédéral et à l'international

## 4. Les étudiant·e-s membres de la FEF peuvent participer :

- B. Aux conseils des établissements scolaires
- C. Aux conseils de l'ARES
- A. A la formation du gouvernement

**TU AS PLUS DE C**

Tu es déjà bien informé·e sur la représentation étudiante. Tu es curieu·x·se par rapport à tes droits ? Pas encore membre du conseil étudiant de ton établissement ? Tu souhaites plus d'information concernant la FEF ? Contacte-nous !

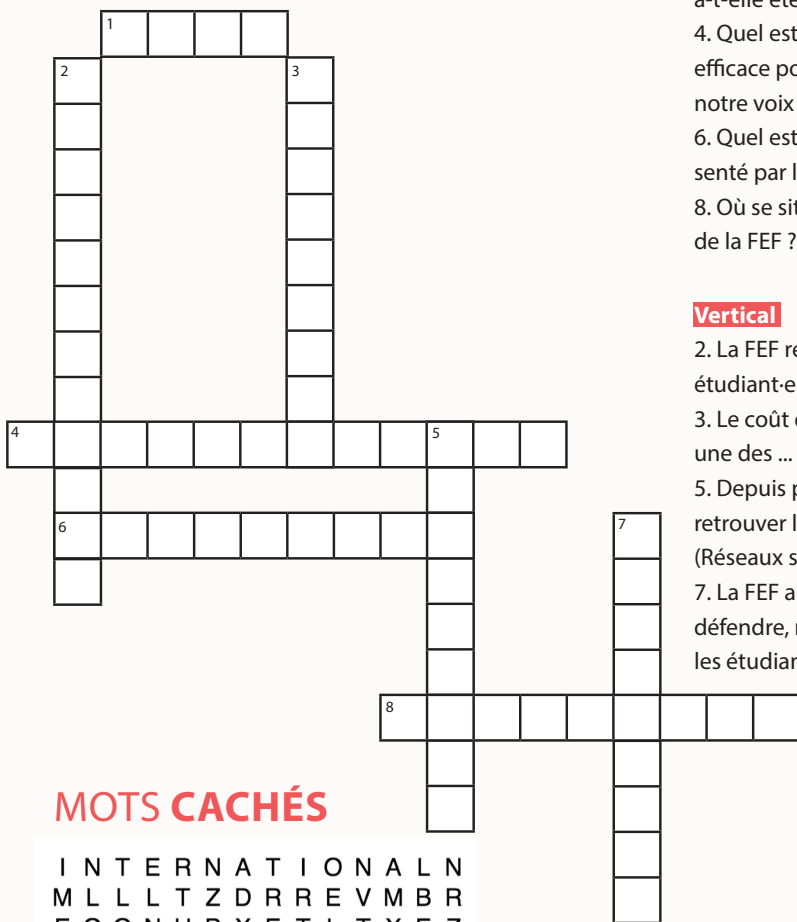
**TU AS PLUS DE B**

Tu es curieu·x·se par rapport à la représentation étudiante. Tu souhaites améliorer tes connaissances, savoir tes droits en tant qu'étudiant·e ? Tu ne connais pas encore le conseil étudiant de ton établissement ? Prends contact avec nous et nous répondrons à tes questions.

**TU AS PLUS DE A**

Tu connais très bien la représentation étudiante. Tu poses des questions ? Tu n'es pas encore membre du conseil étudiant de ton établissement ? Tu souhaites plus d'informations concernant la FEF et le conseil fédéral ? N'hésite pas à nous contacter !

# MOTS CROISÉS



# MOTS CACHÉS

I N T E R N A T I O N A L N  
 M L L L T Z D R R E V M B R  
 E O Q N U P X E T L T X E Z  
 T R B Z O Q S U T K Y P M J  
 U M Y I C I D V T D R J D Z  
 D J W Y L I R N M E K E Q M  
 E Z D I A I J K S N F G J K  
 W K B N B M S E V E O E L D  
 Z O T B Q M N A N Q U I N Q  
 M S X W M T R D T R K T N V  
 M L D D E Q R T O I N M Y U  
 J R W R R E B P B R O D K D  
 J N K P N N E J B T L N Y P

## Horizontal

1. En quelle année la FEF a-t-elle été fondée ?
4. Quel est le moyen le plus efficace pour faire entendre notre voix d'étudiant-e ?
6. Quel est le public représenté par la FEF ?
8. Où se situent les bureaux de la FEF ?

## Vertical

2. La FEF représente des étudiant-e-s ...
3. Le coût des études est une des ... de la FEF
5. Depuis peu, tu peux retrouver la FEF sur ... (Réseaux sociaux)
7. La FEF a pour mission de défendre, représenter et .... les étudiant-e-s

- Mobilisation
- Etudiants
- Défendre
- Mobiliser
- Représenter

- Europe
- Union
- International
- Etude
- Coût

Hélène Jordens



**FÉDÉRATION DES ÉTUDIANT·E·S FRANCOPHONES**

Rue de la borne 14 bte 17 - 1080 Bruxelles | T 02 223 01 54 | [www.fef.be](http://www.fef.be) | [contact@fef.be](mailto:contact@fef.be)